

Municipalité de



Sainte-Élizabeth-
de-Warwick

243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 432

En vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec, cet avis public est diffusé.

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, le 6 novembre 2023:

Règlement numéro 432 relatif aux fonctions et aux obligations du directeur général

Ce règlement a pour objet d'ajouter au directeur général les fonctions et les obligations prévues dans la Loi sur les cités et les villes afin qu'il puisse œuvrer dans tous les champs de compétence nécessaires.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, situé au 243 rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Prendre note que le bureau municipal est temporairement relocalisé au 230 rue Principale Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 7^e jour de novembre 2023.



Johnny Desrochers Leblanc
Directeur général et greffier-trésorier